

*Eldorado Nucléaire Limitée*

Il y a quelques années, des amendements à la Loi sur les normes des prestations de pension avaient été présentés à la Chambre. Dans ces amendements, il n'avait pas été question de l'utilisation qui serait faite de l'excédent des fonds de pension. Pour cette raison précise, j'avais proposé à l'époque un amendement à la Loi sur les normes des prestations de pension, qui aurait garanti que tout excédent des fonds de pension appartiendrait à ces régimes de pension et que l'employeur n'aurait pas le droit unilatéral de le réclamer comme s'il lui avait appartenu.

J'avais fait valoir à l'époque, et je crois que mon argument tient toujours, qu'un régime de pension, comme tout autre avantage offert à un employé par le biais d'un arrangement conclu avec son employeur, appartient à cet employé, car il s'agit d'un traitement différé, en ce sens qu'un groupe d'employés formant une unité de négociation entame des pourparlers avec l'employeur pour conclure une convention collective en vertu de laquelle, au lieu de toucher des augmentations de salaire une fois par semaine, les employés décident, avec l'assentiment de l'employeur, de différer une partie de cet argent pour payer d'autres avantages, notamment ceux accordés en vertu de régimes de pension privés.

Cet argument ne plaît généralement pas aux employeurs, car ces derniers ont tendance à considérer cet excédent comme un avantage qui leur revient de droit. C'est là un argument avec lequel, à vrai dire, je ne suis pas d'accord.

Il y a quelques années, l'un des plus grands arnaques jamais vu dans l'histoire des régimes de pension avait été commis par Conrad Black dans l'affaire des employés des magasins Dominion. Cette affaire avait entraîné un certain nombre d'autres procès. On en est finalement venu à la conclusion, il y environ un an, je crois, qu'une partie de cet argent, si ce n'est la totalité, appartenait effectivement aux employés et la cour avait ordonné à Conrad Black de remettre cet argent aux employés. On l'a fait pour exactement les mêmes raisons que j'invoque ici. L'argent de la caisse de retraite appartient aux employés. C'est un salaire différé, une rémunération que les employés ont mise de côté pour s'assurer des prestations de retraite. Il leur appartient donc.

● (1950)

Dans ce cas-ci, si je comprends bien, l'employeur a fait exactement la même chose. Cette caisse de retraite est excédentaire, mais l'utilisation de l'excédent n'a fait l'objet d'aucune discussion et on n'a pas tenté non plus de négocier à ce sujet avec le syndicat au nom des employés. Les revenus excédentaires devraient-ils servir à améliorer les prestations du régime, à en offrir de nouvelles? Il ne se fait rien de cela.

La période de transition ne se fera pas sans heurts chez les employés. Cela ne m'étonnerait pas du tout qu'un grand nombre de ceux qui ont 25, 30 ou 36 années de service soient en quelque sorte mis au rancart. Ils méritent mieux que cela. Tout en faisant valoir comme principal argument que les fonds excédentaires de toute caisse de retraite appartiennent aux employés, je ne serais pas contre l'idée que l'employeur essaie de négocier avec le syndicat sur l'utilisation de l'excédent. L'option doit cependant exister. L'employeur n'a absolument

pas le droit de s'approprier la totalité de ces fonds et de les utiliser à son gré.

La question est très grave, et je partage l'avis du député de Churchill. Notre parti ne consentira pas à la troisième lecture ce soir. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>me</sup> McDougall), qui a promis aux employés et à leur syndicat que ces fonds excédentaires seraient protégés, a donc l'obligation de confirmer que les fonds serviront au bien des employés. Nous ne consentirons pas à la troisième lecture avant. C'est le moins que puisse faire le gouvernement.

Je crois, par ailleurs, qu'il est plus que temps que nous révisions la Loi sur les normes des prestations de pension et que nous la modifiions pour empêcher un employeur de manipuler un fonds de pension ainsi. Les deux partis d'opposition ont appuyé l'amendement que j'ai proposé à la Chambre en ce sens, et cette disposition devrait être en vigueur depuis deux ans. Si elle l'était, nous n'aurions pas ce problème aujourd'hui, ni les employés dont un grand nombre ont de longs états de service auprès de la société et méritent d'être mieux traités qu'ils ne semblent l'être aujourd'hui.

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, je suis heureuse de parler de cet amendement qui prévoit un délai de cinq ans entre la proclamation et l'entrée en vigueur du projet de loi.

Comme d'autres députés l'on dit, nous préférons que cette privatisation ne se fasse pas du tout, pour plusieurs bonnes raisons, à part celle qui ont déjà été mentionnées, comme les pensions et la protection des travailleurs. Évidemment, compte tenu du prix actuel de l'uranium, le moment est mal choisi de vendre cette société. Pour arriver à ses fins, le gouvernement a dû assumer la dette d'Eldorado et la soustraire presque entièrement à toute responsabilité en matière de dépollution. Cette question est très importante et devrait être étudiée plus à fond pendant la période de cinq ans prévue dans l'amendement.

Les questions environnementales touchant des industries comme celle-ci sont extrêmement graves. Nous venons de prendre connaissance des résultats de conférences sur l'environnement et des conséquences d'une protection inadéquate. Il ne fait aucun doute qu'une société ne peut plus présumer que les effets de ses opérations sur l'environnement de seront pas importants, non seulement à l'échelle locale et nationale, mais aussi dans le monde entier. Cette question aussi doit faire l'objet d'une étude approfondie.

J'aimerais aussi parler des avantages pour certains groupes cibles. Comme un député l'a déjà mentionné, Eldorado a cherché à offrir des emplois aux gens du Nord et aux autochtones. Bien qu'elle n'ait pas tout à fait réussi à atteindre cet objectif, elle a au moins essayé de le faire. Il est évident pour nous tous qu'une société d'État a un peu plus de latitude dans ce domaine et qu'elle peut veiller non seulement à réaliser des bénéfices, mais aussi à appliquer une politique économique et de main-d'oeuvre qui tient compte des intérêts des travailleurs et du pays en général. Bien sûr, il est important de faire des profits, mais il faut aussi tenir compte de ces autres facteurs.